



*CULTURE*  
*PROMOTION DES LETTRES*

# Conseil du livre

## Bilan 2010

Ministère de la Communauté française  
**Service général des lettres et du livre**  
**Promotion des lettres**  
boulevard Léopold II 44 – 1080 Bruxelles  
[www.lettresetlivre.cfwb.be](http://www.lettresetlivre.cfwb.be)  
[www.promotiondeslettres.cfwb.be](http://www.promotiondeslettres.cfwb.be)  
[www.culture.be](http://www.culture.be)

# **1. PRÉSENTATION**

Créé en 1990, le Conseil du livre est régi par un arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 qui institue les missions, la composition et les aspects essentiels de fonctionnement des instances d'avis tombant dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis dans le secteur culturel.

Le Conseil du livre est une instance d'avis indépendante auprès du Service général des Lettres. Il remet soit d'initiative soit à la demande du ministre de la Communauté française ayant la culture dans ses attributions, des avis portant sur toute question relative à la politique du livre. Le Conseil du livre est représentatif des différents acteurs de toute la chaîne du livre (auteurs, éditeurs, distributeurs, libraires, bibliothécaires...).

Ses travaux s'organisent en séances plénières ou en groupes de travail thématiques. Pour alimenter sa réflexion, le Conseil invite régulièrement des tiers qui, par leur expertise, éclairent la réflexion du Conseil et l'aide à formuler les avis et recommandations.

# **2. COMPOSITION**

Le Conseil se compose de dix-sept membres effectifs issus des appels à candidature et nommés par le Gouvernement de la Communauté française et de 5 membres de droit. Ils sont répartis actuellement comme suit :

## **Membres effectifs issus de l'appel à candidature**

- trois professionnels exerçant leur activité dans le milieu de l'édition :
  - Georges Hoyos
  - Yves De Bruyn
  - Jean Vandeveld
- un professionnel exerçant son activité dans le milieu de la librairie :
  - Bernard Saintes
- un professionnel exerçant son activité dans le milieu de la diffusion et/ou de la distribution :
  - Anne Ramaekers.
- un professionnel exerçant l'activité d'auteur :
  - Yves Van Cutsem
- un expert justifiant d'une compétence ou d'une expérience en science et/ou économie du livre :
  - Marc Minon
- un expert issu de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises :
  - Jean-Baptiste Baronian
- un expert issu d'une association ayant pour objet social au moins la défense des usagers ou d'une catégorie d'usagers :
  - Pascale Martin
- un représentant d'organisation représentative d'éditeurs agréée :
  - Luce Wilquin
- un représentant d'organisation représentative de libraires agréée :
  - Philippe Goffe
- un représentant d'organisation représentative d'auteurs agréée :
  - Frédéric Young
- un représentant d'organisation représentative de bibliothécaires et/ou de bibliothèques agréée :
  - Christian Dupont
- quatre représentants de tendances idéologiques et philosophiques :
  - Roger Lallemand

- Eric Brogniet
- Jean-Michel Defawe
- Daniel Decamp.

### **Membres de droit**

- le président de la Commission d'aide à l'édition : Georges Hoyos (voir ci-dessus) ;
- le président de la Commission des Lettres : Paul Aron ;
- le président du Conseil supérieur des bibliothèques publiques : Jean-Michel Defawe (voir ci-dessus) ;
- un inspecteur général de l'enseignement secondaire de la Communauté française ou son délégué : Robert Bernard ;
- un inspecteur général de l'enseignement primaire de la Communauté française ou son délégué : Pol Collignon.

Le Conseil du livre est présidé par Roger Lallemand.

Ont également assisté aux réunions du Conseil du livre, en 2010, Martine Garsou et Jean-Luc Outers qui représentaient l'administration. Le secrétariat du Conseil a été assuré par Sonia Lefebvre.

Sur l'année les 4 séances plénières eurent lieu les 23 février, 15 juin, 21 septembre et 9 novembre. En 2010, 59 % de présences ont été enregistrés sur ces 4 réunions.

### 3. TRAVAUX DU CONSEIL DU LIVRE

- **Les répertoires institutionnels ou *Open access***

Poursuivant le travail de réflexion entamé en 2009, le Conseil du livre a invité, en sa séance du 23 février, Alain Stowel, auteur de la note « Analyse des systèmes de répertoire institutionnel, en particulier l'ORBI de l'ULg » transmise aux membres en décembre 2009. Le texte de l'étude est disponible sur le site [www.promotiondeslettres.cfwb.be](http://www.promotiondeslettres.cfwb.be) dans la rubrique « Documents et analyses ».

Il est à noter qu'un travail de révision des exceptions au droit d'auteur en Belgique est mené au sein du Conseil de la propriété intellectuelle

Si les membres du Conseil du livre ont exprimé le souhait de réunir autour d'une table de négociation les auteurs (souvent mal informés des limites légales de leur travail d'auteur dans le cadre des répertoires institutionnels), les éditeurs et les institutions de l'enseignement supérieur, force est de constater que cette demande est difficile à mettre en place. Des forces de résistances existent et la concurrence entre les universités et les établissements d'enseignement supérieur freine une réflexion commune sur le libre accès au savoir et les droits d'auteur ainsi que sur les nouveaux modèles économiques qui pourraient être développés.

Trois membres du Conseil sont désignés pour rédiger un projet d'avis sur le sujet. L'avis définitif ne sera présenté à la Ministre qu'en 2011.

- **La numérisation de la chaîne du livre**

Soumis à la Ministre en mai 2009, l'avis 38 du Conseil du livre sur *Le développement du numérique et la chaîne du livre* (disponible sur le site [www.promotiondeslettres.cfwb.be](http://www.promotiondeslettres.cfwb.be)) a concrètement abouti, en 2010, sur :

- un premier plan proposé par Madame la Ministre Laanan à la réunion plénière du Conseil du livre de juin 2010 ;
- différentes actions menées par l'administration :
  - la constitution, au sein de l'administration, d'une force opérationnelle pour le suivi de ce plan ;
  - le lancement d'une consultation des acteurs de la chaîne du livre sur les propositions de la Ministre et sur les attentes du secteur ; cette consultation s'est déployée de septembre 2010 à janvier 2011 ;
  - l'organisation de 5 journées interprofessionnelles sur les aspects juridiques, technologiques et sociologiques de la numérisation de la chaîne du livre :
    - les 8 et 22 février : *Journées du livre numérique*, au Ministère de la Communauté française,
    - le 29 septembre : *Le livre soluble dans le net*, avec et à Technofutur (Gosselies),
    - le 4 octobre : *Le livre numérique dans les bibliothèques publiques*, avec et à la Bibliothèque des Riches-Claire (Bruxelles)
    - le 22 novembre : *Les librairies et le numérique*, au Ministère, avec le Syndicat des Libraires francophones de Belgique ;
  - la commande d'une veille numérique en Communauté française pour informer le secteur ; cette veille sera lancée à partir de février 2011 et se concrétisera sous la forme d'un hebdomadaire électronique diffusé le plus largement possible ;
  - l'élaboration, pour 2011-2012, d'un programme de formation pour les libraires et les éditeurs sur les thématiques numériques.
- **L'harmonisation du prix des livres importés de France**

En octobre 2009, le Conseil du livre avait soumis à Madame la Ministre l'avis n° 39 traitant de la problématique de la table. Fin 2009, l'administration a commandé une étude sur le sujet à Tanguy Habrand (ULg). Le produit de cette recherche a été diffusé en septembre 2010. Le rapport « Harmoniser

le prix du livre importé de France » est disponible sur le site de la Promotion des lettres.

Tanguy Habrand a été invité à présenter les points forts de son travail devant le Conseil du livre à la réunion plénière de septembre.

Dans la foulée, le cabinet de Madame la Ministre a organisé une rencontre sur le sujet à Paris avec des membres du Ministère français de la Culture. Une table ronde avec les différents acteurs de la chaîne du livre, notamment les diffuseurs et distributeurs français, devrait être programmée en 2011.

▪ **Accessibilité des supports de cours dans l'enseignement supérieur**

Un projet d'avis sur le sujet a été soumis à la séance plénière de septembre par Georges Hoyos.

En substance l'avis demandait :

- la tenue d'une concertation entre le Ministre de l'Enseignement supérieur et le secteur afin d'évaluer et de mettre en place les conditions juridiques, techniques et financières de la mise en œuvre du décret du 19 juillet 2010 adopté par le Parlement de la Communauté française et, en particulier, de son chapitre III « Disposition relative à l'accessibilité des supports de cours écrits » notamment au regard du respect des dispositions relatives au droit d'auteur ;
- l'intervention de la Ministre de la Culture auprès de Monsieur Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Enseignement supérieur, afin de favoriser la tenue rapide de cette concertation.

Soutenu par le représentant des éditeurs, l'avis a été voté et transmis à Madame la Ministre Laanan.

En réponse à cette demande, Madame la Ministre est intervenue auprès de son collègue du gouvernement et une réunion a été programmée avec un représentant du Ministre Marcourt dans le premier trimestre 2011.

▪ **Arrow**

A l'invitation d'un des membres du Conseil, Madame Ingrid de Ribaucourt, conseillère juridique principale de l'IFRRO (*International Federation of Reproduction Rights Organisations*) est venue présenter le projet Arrow (consortium de droit anglais), dont le développement, avec comme objectif la mise en valeur du patrimoine européen, devrait se révéler capital pour l'industrie du livre. Il devrait en effet permettre :

- une valorisation progressive des œuvres oubliées (œuvres orphelines), qui ont un intérêt spécifique ou original,
- une gestion automatisée des droits de ces œuvres.

La présentation d'Arrow est disponible sur le site de la Promotion des lettres dans la rubrique « Documents et analyses ».

-----

Au-delà de son rôle d'instance d'avis, le Conseil du livre se veut aussi une chambre d'écoute et de relais des informations professionnelles concernant les matières du livre : les représentants des différents métiers du livre y apportent les échos de leur profession et relayent vers celle-ci les avis et recommandations du conseil.